



BANK-NOW SA - DÉCLARATION DE PROTECTION DES DONNÉES

Les explications ci-après sont valables pour le preneur de leasing et pour le preneur de crédit (ci-après: «le preneur de leasing»).

I. CHAMP D'APPLICATION ET OBJET

La présente Déclaration de protection des données s'applique aux contrats de leasing conclus par le preneur de leasing avec BANK-now SA (y compris toutes les sociétés du groupe) (ci-après «la Banque») et aux contrats y faisant explicitement référence. La présente Déclaration de protection des données régit les obligations de la Banque en matière de protection des données ainsi que les droits du preneur de leasing en ce qui concerne ses données à caractère personnel conformément à la Loi fédérale sur la protection des données (Datenschutzgesetz en allemand, «LPD» en abrégé) et au Règlement général sur la protection des données («RGPD») européen dans leur version actuellement en vigueur (LPD et RGPD collectivement nommés «législation relative à la protection des données»). La législation relative à la protection des données désigne par «données à caractère personnel» toutes les informations permettant d'identifier une personne physique ou morale identifiée ou identifiable, que ce soit directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant comme un nom, une adresse, une adresse IP, des détails concernant l'emplacement, un numéro AVS ou un ou plusieurs éléments spécifiques à l'identité de la personne. La présente Déclaration de protection des données définit les principes à respecter lors du traitement de données à caractère personnel. Les procédures et Instructions désignées dans les présentes doivent être suivies par la Banque à tout moment. Chaque fois que cette Déclaration de protection des données fait référence aux droits du preneur de leasing, cela inclut les droits des personnes physiques travaillant pour le preneur de leasing (en tant qu'entité juridique) ou intervenant à titre d'interlocuteur pour le preneur de leasing.

II. PERSONNE RESPONSABLE ET COORDONNÉES

Pour toute question relative à la présente Déclaration de protection des données ou aux données à caractère personnel traitées, vous pouvez prendre contact avec la Banque par e-mail à l'adresse datenschutz@bank-now.ch ou par courrier à BANK-now SA, Neugasse 18, CH-8810 Horgen, Suisse.

III. BASE JURIDIQUE DU TRAITEMENT DES DONNÉES

La Banque traite les données à caractère personnel afin d'honorer ses obligations découlant de sa relation juridique ou contractuelle avec le preneur de leasing, à d'autres fins légitimes ou dans le but de remplir une obligation juridique imposée à la Banque dans le cadre de la législation applicable. Dans certaines circonstances, notamment celles décrites dans la présente Déclaration de protection des données, la Banque peut également traiter des données à caractère personnel si le preneur de leasing y consent (le cas échéant).

IV. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL TRAITÉES PAR LA BANQUE

La Banque recueille, stocke et traite les données à caractère personnel que lui a fournies le preneur de leasing dans le cadre de l'établissement et de la conclusion d'un contrat de leasing. Il s'agit des données à caractère personnel suivantes (liste non exhaustive):

- (a) Données de base du preneur de leasing, en particulier son nom, sa date et son lieu de naissance
- (b) Nationalité, état civil, sexe
- (c) Coordonnées du preneur de leasing, en particulier adresse actuelle, numéros de téléphone et adresses e-mail

- (d) Si un mandataire a été désigné: ses données de base, en particulier son nom, sa date de naissance et son adresse actuelle
- (e) Données contractuelles telles que la date de début et la date d'expiration du contrat, la date de livraison, les redevances de leasing et les modalités de remboursement
- (f) Données relatives au véhicule, en particulier première immatriculation, numéro d'identification du véhicule, numéro d'immatriculation, kilométrage
- (g) Coordonnées bancaires, p. ex. numéro IBAN, code BIC, informations bancaires
- (h) Capacité de gain et situation financière sous la forme de références de la Banque et d'auto-certifications, en particulier attestation de revenus, déclarations de revenus, revenus accessoires, obligations de paiement fractionné, dépenses courantes, économies, titres, valeur de l'assurance-vie, valeur des biens immobiliers en propriété
- (i) Données figurant sur la carte/pièce d'identité
- (j) Toute autre donnée relative à l'exécution de la relation d'affaires
- (k) Toute autre donnée issue de la correspondance écrite et des échanges (par courrier, par e-mail ou par téléphone)

Qui plus est, la Banque traite les données à caractère personnel obtenues avec permission auprès de sociétés liées à la Banque, du Groupe UBS, et d'autres tierces parties (p. ex. données provenant d'agences d'évaluation de crédit), dans la mesure où cela est nécessaire pour initier et/ou honorer le contrat de leasing ou si le preneur de leasing a donné son accord. La Banque ne traite les données à caractère personnel provenant de sources accessibles au public (p. ex. autorités publiques, Internet) que dans la mesure où la loi le permet; par exemple, lorsque cela est nécessaire pour fournir des services ou lorsque le preneur de leasing a donné son accord.

V. CANAUX DE COLLECTE DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

En principe, la Banque peut recueillir des données à caractère personnel si le preneur de leasing effectue l'une des opérations suivantes:

- (a) Soumettre un formulaire ou une demande à la Banque.
- (b) Envoyer une demande à la Banque.
- (c) Utiliser les services de la Banque en fournissant des données à caractère personnel.
- (d) Demander à être inclus dans une liste de diffusion ou de publipostage.
- (e) Répondre à une demande de la Banque.
- (f) Fournir des données à caractère personnel à la Banque pour d'autres raisons.

VI. PRINCIPES DE LA PROTECTION DES DONNÉES

La présente Déclaration de protection des données a pour objet de garantir la conformité à la législation sur la protection des données. La législation sur la protection des données établit les principes qui doivent être respectés par quiconque entre en contact avec des données à caractère personnel. Conformément à ces principes, toutes les données à caractère personnel doivent satisfaire aux critères suivants:

- (a) Être traitées de manière équitable, conforme aux lois et transparente vis-à-vis du preneur de leasing.
- (b) Être recueillies à des fins précises, explicites et légitimes, et non traitées de manière incompatible avec ces finalités.
- (c) Correspondre à leur finalité et être limitées au strict nécessaire aux fins du traitement.

- (d) Être factuellement exactes et, si nécessaire, tenues à jour; toutes les mesures doivent être prises pour garantir que les données à caractère personnel destinées aux fins du traitement qui sont inexactes soient immédiatement supprimées ou rectifiées.
- (e) Être conservées sous une forme qui n'exige pas l'identification du preneur de leasing plus longtemps que nécessaire aux fins de leur traitement. Les données à caractère personnel peuvent être conservées plus longtemps dans le cas d'un traitement uniquement destiné à l'archivage dans l'intérêt du public, à des fins scientifiques, de recherche historique ou de statistiques, et à condition que les mesures techniques et organisationnelles appropriées, comme stipulé dans la législation sur la protection des données, soient prises afin de préserver les droits et libertés du preneur de leasing (personnes physiques).
- (f) Être traitées de manière à garantir leur sécurité, ce qui inclut la protection contre tout traitement non autorisé ou illicite et contre toute perte, destruction ou dommage accidentels – par la mise en place de mesures techniques ou organisationnelles appropriées.

VII. ÉVALUATION DE L'IMPACT DE LA PROTECTION DES DONNÉES

La Banque procédera à une évaluation de l'impact des mesures de protection des données si et dans la mesure où cela est exigé par la législation sur la protection des données.

VIII. ÉTABLISSEMENT DE PROFIL

Le preneur de leasing reconnaît et accepte que la Banque puisse recourir à des méthodes de traitement automatisé pour prendre des décisions (notamment l'établissement d'un profil).

IX. DROITS DU PRENEUR DE LEASING

En vertu de la législation sur la protection des données, le preneur de leasing dispose des droits suivants:

- (a) Droit d'accès: le droit d'être informé sur la manière dont les données à caractère personnel sont recueillies et utilisées par la Banque.
- (b) Droit de rectification des données inexactes: le droit à rectification si des données à caractère personnel détenues par la Banque sur le preneur de leasing sont inexactes ou incomplètes.
- (c) Droit de suppression: le droit de demander à la Banque de supprimer toutes les données à caractère personnel conservées par cette dernière sur le preneur de leasing.
- (d) Droit de limiter le traitement: le droit d'imposer des limites au traitement des données à caractère personnel.
- (e) Droit de transfert des données: le droit de recevoir une copie des données à caractère personnel pour qu'un autre détenteur du contrôle puisse les utiliser à son tour.
- (f) Droit d'opposition: le droit de s'opposer au traitement des données à caractère personnel par la Banque.
- (g) Traitement automatisé: les droits relatifs à la prise de décision et à l'établissement d'un profil automatisés.

X. MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES RELATIVES À LA PROTECTION DES DONNÉES

La Banque s'engage à veiller à ce que des mesures adéquates – qu'elles soient techniques (p. ex. utilisation de mots de passe, cryptage des données sensibles, sauvegardes régulières, utilisation de réseaux sécurisés, etc.) ou organisationnelles (p. ex. accès uniquement si nécessaire; signature des déclarations de confidentialité par les particuliers, etc.) – soient prises et mises en œuvre par l'ensemble de ses collaborateurs, mandataires, sous-

traitants, et les autres personnes chargées du traitement des données à caractère personnel pour le compte de la Banque.

XI. TRANSFERT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL À DES TIERS

La Banque peut partager les données à caractère personnel du preneur de leasing avec des tiers si le preneur de leasing a donné son accord, si la Banque est autorisée ou tenue de réaliser ledit transfert de données sur la base des dispositions légales et/ou de décisions de tribunal administratif ou judiciaire, ou si ledit transfert de données est nécessaire au règlement du contrat de leasing ou tombe dans le champ des intérêts légitimes de la Banque ou d'un partenaire contractuel de la Banque. À cet égard, la Banque attire l'attention sur les transferts de données suivants:

Transfert de données à des sociétés du Groupe UBS

La Banque peut transférer les données à caractère personnel du preneur de leasing à des sociétés du Groupe UBS à des fins de traitement, de règlement et d'exécution du contrat de leasing.

Transfert des données à des prestataires de services chargés de leur traitement

Pour fournir ses services, la Banque peut avoir recours à des prestataires de services de traitement de données d'ordre (p. ex. prestataires informatiques, comptables, etc.). Les données à caractère personnel sont alors transférées à ces prestataires en conformité avec les exigences de la législation sur la protection des données. Les prestataires de services mandatés par la Banque pour le traitement des données d'ordre et autorisés à traiter les données à caractère personnel exclusivement pour la Banque et non pour leurs propres besoins, s'engagent à respecter les normes strictes de la Banque.

Transfert de données vers des fournisseurs et/ou des entreprises de logistique

La Banque peut transférer des données à caractère personnel, notamment le prénom et le nom, l'adresse, le numéro du preneur de leasing, le numéro du contrat (le cas échéant), le prix d'achat du véhicule, le numéro d'identification du véhicule et le numéro du contrat de leasing, à des fournisseurs et/ou des entreprises logistiques lors de la fabrication ou de la livraison de l'équipement et/ou du véhicule désigné. Les fournisseurs utilisent alors les données à caractère personnel essentiellement pour l'identification et l'attribution de l'équipement commandé pour le véhicule.

Transfert de données à des sociétés du Groupe UBS et/ou à des tiers pour des opérations de titrisation et d'autres produits financiers

La banque peut transférer des données personnelles à des sociétés du Groupe UBS et/ou à tout autre tiers (y compris des véhicules de titrisation (SPV), trustees, représentants de détenteurs d'obligations, prestataires de services aux entreprises, banques de dépôts, gestionnaires de fonds, agences de notation, etc.) en Suisse et dans tout pays membre de l'Union européenne, Liechtenstein, Norvège, Royaume-Uni ou dans tout autre pays où la banque a des filiales impliquées dans et aux fins des opérations de titrisation, d'autres produits financiers, de vente de portefeuilles de créances ou des opérations similaires.

Transfert de données à des importateurs, producteurs, négociants/fournisseurs ou succursales

Lors de la conclusion du contrat de leasing, la Banque envoie une notification concernant la conclusion du contrat de leasing, avec les informations sur le véhicule et le preneur de leasing, à l'importateur, Mazda Suisse («Mazda») ou à une société du groupe Mazda (le cas échéant). La Banque envoie également ces données à un négociant ou à l'une des succursales où le véhicule est mis à disposition.

La Banque peut fournir à Mazda et au négociant (fournisseur) toutes les données à caractère personnel qu'elle a reçues concernant le preneur de leasing et s'engage, en particulier, à renseigner Mazda sur l'objet du leasing (numéro d'identification du véhicule, kilométrage, modèle et négociant par le biais duquel il a été fourni) et le plan de financement contracté par le preneur de leasing (date de paiement, début et fin du contrat, éventuelle garantie des mensualités et prix de vente) afin que Mazda puisse vérifier et rapprocher les montants payés et surveiller et gérer la relation avec la Banque. Mazda traite les données à caractère personnel à ces fins et en fonction de ses intérêts légitimes.

Si un preneur de leasing a donné son accord, la Banque transfère les données à caractère personnel concernant le preneur de leasing – nom, coordonnées, date de naissance, état civil – et les informations sur l'objet du leasing (numéro d'identification du véhicule, kilométrage, modèle et négociant par le biais duquel le véhicule a été fourni) et le plan de financement contracté par le preneur de leasing (date de paiement, début et fin du contrat et prix de vente)

à Mazda et au négociant (fournisseur) par lequel le véhicule a été fourni. Ces données à caractère personnel seront utilisées par Mazda et le négociant à des fins de marketing des produits et services proposés par Mazda et les sociétés de son groupe, ce qui inclut, mais sans s'y limiter, pour les campagnes de fidélisation et de renouvellement ainsi que l'établissement de statistiques de marketing et du profil de bas niveau effectué avant et après une campagne. Quand les données à caractère personnel sont transmises à Mazda, Mazda les traite conformément à sa politique de confidentialité, qui peut être consultée sur le site web de Mazda (URL: <https://fr.mazda.ch/protection-des-donnees/> et <https://de.mazda.ch/datenschutzbestimmungen/>) et peut les partager avec d'autres entités, notamment des sociétés du groupe, des conseillers professionnels (organes de contrôle) et des fournisseurs. Certains de ces destinataires peuvent se situer en dehors de la Suisse ou de l'Espace économique européen («EEE»), en Inde et en Russie.

Si Mazda transfère des données à caractère personnel hors de l'EEE, c'est-à-dire en Inde ou en Russie, Mazda prendra les mesures raisonnables, conformément à ses obligations légales, pour s'assurer que ces données à caractère personnel soient protégées de manière adéquate, quel que soit le pays dans lequel elles sont transférées. Ces mesures peuvent inclure les instruments visés au paragraphe XII ci-dessous.

XII. TRANSFERT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL VERS UN PAYS EXTÉRIEUR À L'EEE

En règle générale, les données à caractère personnel du preneur de leasing sont traitées et stockées à l'intérieur de la Suisse ou de l'EEE. Les données à caractère personnel ne seront transférées vers un pays en dehors de l'EEE, en Inde ou en Russie, que si des clauses contractuelles sont en place (clauses contractuelles types de l'UE, contrat suisse de flux de données transfrontières et autres garanties conformes à la législation en matière de protection des données). Si le preneur de leasing souhaite en savoir plus sur la manière dont ses données à caractère personnel sont protégées en cas de transfert en dehors de l'EEE, veuillez contacter la Banque à l'adresse datenschutz@bank-now.ch. Le preneur de leasing reconnaît que des tiers peuvent également transférer des données à caractère personnel vers un pays en dehors de l'EEE et traiter les données dans ce pays conformément à la section XI ci-dessus.

XIII. SIGNALEMENT DES VIOLATIONS DE DONNÉES

Le preneur de leasing doit être informé de toute violation des dispositions de protection des données à caractère personnel, par écrit ou par e-mail à une adresse e-mail fournie par le preneur de leasing. Si une violation de la protection des données se produit et que celle-ci est susceptible de menacer gravement les droits et libertés du preneur de leasing (p. ex. perte économique, discrimination, perte de réputation ou autre perte économique ou sociale), la Banque doit s'assurer que le Préposé fédéral à la protection des données («PFPD») et, le cas échéant, l'autorité de surveillance compétente dans l'UE sont immédiatement informés; dans tous les cas, au plus tard dans les 72 heures après avoir eu connaissance de la violation. Le PFPD doit être informé sans délai en cas de violation des dispositions relatives à la protection des données. Lorsqu'une violation de données est susceptible de menacer gravement les droits et libertés du preneur de leasing, la Banque doit s'assurer que le preneur de leasing est informé de cette violation directement et sans retard excessif.

XIV. RÉVOCATION DU CONSENTEMENT

Si le traitement des données à caractère personnel est conditionné par un consentement, le preneur de leasing a le droit de retirer ce consentement à tout moment par notification adressée à la Banque par écrit ou par e-mail à l'adresse datenschutz@bank-now.ch. Si le preneur de leasing ne souhaite plus que ses données à caractère personnel soient partagées avec Mazda ou ses négociants à des fins de marketing, le preneur de leasing peut retirer son consentement en contactant datenschutz@bank-now.ch.

XV. DROIT DE PORTER PLAINTÉ AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Si le preneur de leasing estime que la Banque a enfreint la législation en matière de protection des données en traitant des données à caractère personnel du preneur de leasing, le preneur de leasing a le droit de déposer une plainte

auprès de l'autorité compétente de protection des données. En Suisse, il s'agit du Préposé fédéral à la protection des données (PFPD): <https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/le-pfpdt/contact.html>

XVI. MODIFICATIONS À CETTE DÉCLARATION DE PROTECTION DES DONNÉES

La Banque peut à tout moment modifier la présente Déclaration de protection des données. La version la plus récente s'applique. Si des modifications importantes sont apportées, la Banque avisera le preneur de leasing par e-mail.